

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2015-05-04

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal, tenue à 19 h le 4 mai 2015 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Claude B. Meilleur, Guy Larkin, Patrick Clowery, Jacques Bogenez et Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

**EST AUSSI PRÉSENTE** Liane Breton, directrice générale

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 13 et 20 avril 2015
4. Suites aux procès-verbaux du 13 et 20 avril 2015
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du second projet du règlement n° 2015-04 modifiant le règlement de zonage
7. Adoption du second projet du règlement n° 2015-05
8. Adoption du règlement n° 2015-06
9. Dépôt du rapport financier 2014
10. PIIA, 132, chemin du Lac
11. PIIA, 6215, chemin Stafford
12. PIIA, 6525, chemin Dunant
13. Dérogation mineure n° 2015-001 – Montée McKinven
14. Fondation de la Vallée Massawippi
15. Adhésion à la Fédération Canadienne des municipalités (FCM) avec la MRC
16. Sûreté du Québec – facturation
17. Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usagers
18. Reddition de comptes – programme d'aide à l'entretien du réseau local
19. Calendrier de conservation des documents municipaux
20. Adhésion à la Mutuelle FQM – prévention en santé et sécurité au travail
21. Convention avec la MRC
22. Congé férié du 1<sup>er</sup> juillet transféré au vendredi 3 juillet
23. Mandat pour étude de caractérisation de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
24. Activité de Boot Camp – Mont Hatley
25. Avis de motion règlement n° 2015-07
26. Adoption des comptes à payer
27. Correspondance
28. Divers
29. Clôture de la séance

15-05-04.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

15-05-04.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-05-04.03

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 ET 20 AVRIL 2015**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** les procès-verbaux des séances du 13 et 20 avril 2015 soient adoptés tels que présentés.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

15-05-04.04

### SUITES AUX PROCÈS-VERBAUX DU 13 ET 20 AVRIL 2015

Aucune suite

15-05-04.05

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Bernard Martineau demande quel est l'objectif de l'aire de virage sur le chemin Horsefall ? Monsieur Primeau lui indique que c'est pour le déneigement ainsi que pour les deux (2) terrains situés en bordure de l'aire de virage.

Monsieur Aurèle Cardinal dépose un document avec des photos de fissures du chemin Hatley Acres ainsi que des photos du chemin Cardinal et du poste de surpression sur le chemin Cardinal. Il demande ce que le conseil fera pour les fissures sur le chemin Hatley Acres et demande à ce que le panneau de contrôle soit caché par un écran végétal et demande à ce qu'une rencontre avec lui soit faite avant de choisir ledit écran végétal. Monsieur Primeau lui confirme qu'une rencontre aura lieu avant de choisir l'écran végétal et que pour le pavage du chemin Hatley Acres, le conseil a comme priorité de mettre tous les chemins de la municipalité à niveau et de bien les entretenir.

Monsieur Mario Brisebois indique que son entrée charretière est très endommagée par les travaux sur le chemin Cardinal. Il demande si la lumière rouge du poste de surpression sur le chemin Cardinal est nécessaire ? Il se questionne aussi sur le nombre de bornes fontaines. Il demande aussi qu'un temps soit pris lors des assemblées publiques pour informer les citoyens des dossiers en cours.

Monsieur Robert Ride fait part au conseil que chez Madame Thibodeau, un tuyau coule depuis que les travaux ont été faits sur le chemin Cardinal. Monsieur Primeau lui dit que la Régie est au courant du problème.

Monsieur Sam Elkas demande quand pourront-ils boire l'eau directement du robinet ? Monsieur Primeau indique que nous avons eu notre certificat de conformité et que le tout est entre les mains du MDDELCC afin d'avoir le certificat d'acceptation et conformité sur le règlement de l'eau potable. Monsieur Elkas demande si cela est possible d'avoir un échéancier.

15-05-04.06

### ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2015-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

#### IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de l'assemblée de consultation tenue le 30 avril 2014 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement n° 2015-04 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08 le conseil municipal adopte le second projet du règlement n° 2015-04 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-05-04.07

### ADOPTION DU SECOND PROJET RÈGLEMENT N° 2015-05

#### IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le second projet du règlement n° 2015-05 modifiant le règlement de lotissement n° 2000-09.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

15-05-04.08

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2015-06**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le règlement n° 2015-06 modifiant le règlement de construction n° 2000-10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-05-04.09

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014 ET DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS MAI 2015**

La directrice générale dépose le rapport financier 2014 et l'état des résultats au 30 mai 2015.

15-05-04.10

**PIIA, 132, CHEMIN DU LAC**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du lot n° 4 029 259 ont déposé à la municipalité une demande de construction d'un bâtiment accessoire pour la propriété située au 132, chemin Lac;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande des propriétaires du 132, chemin du Lac.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-05-04.11

**PIIA, 6215, CHEMIN STAFFORD**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du lot n° 2 131 297 ont déposé à la municipalité une demande de construction d'un bâtiment accessoire pour la propriété située au 6215, chemin Stafford;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande des propriétaires du 6215, chemin Stafford.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

15-05-04.12

### **PIIA, 6525, CHEMIN DUNANT**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du lot n° 5 556 606 ont déposé à la municipalité une demande de construction d'une résidence familiale pour la propriété située au 6525, chemin Dunant;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande des propriétaires du 6525, chemin Dunant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-05-04.13

### **DÉROGATION MINEURE N° 2015-001- 62, MONTÉE MCKINVEN**

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation a été déposée au comité consultatif d'urbanisme pour la propriété située au 62, Montée McKinven;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à l'acceptation d'implantation d'un bâtiment accessoire à 9.5 mètres de l'emprise de la rue au lieu de 15 mètres;

**ATTENDU QUE** l'implantation proposée prend en compte la topographie du terrain et les arbres existants;

**ATTENDU QUE** le fait d'accorder la dérogation ne cause aucun inconvénient pour les propriétés avoisinantes;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2015-001.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-05-04.14

### **FONDATION DE LA VALLÉE MASSAWIPPI**

**ATTENDU QUE** la *Fondation de la Vallée Massawippi* demande une aide financière quant au démarrage du Centre de santé de la Vallée Massawippi, nouvelle clinique coopérative à Ayer's Cliff prête à servir les communautés de la frontière à Lennoxville;

**ATTENDU QUE** cette demande d'aide est pour constituer des fonds et par la suite, les frais d'adhésion annuels fourniront un flux de trésorerie continu;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal transfère le dossier à la Régie du Parc régional Massawippi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

15-05-04.15

### **ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)**

**ATTENDU QUE** la MRC Memphrémagog nous offre de devenir membre de la *Fédération canadienne des Municipalités* et ainsi payer pour cette cotisation un montant de deux cent quatre-vingt dollars (280 \$) au lieu de quatre cent quinze dollars (415 \$);

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal refuse de devenir membre de la FCM avec l'aide de la MRC Memphrémagog au montant de deux cent quatre-vingt dollars (280 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-05-04.16

### **SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le mode de contribution payable par les municipalités locales pour la tarification des services de la Sûreté du Québec basé sur la richesse foncière uniformisée;

**ATTENDU QUE** l'engagement du gouvernement du Québec à ne pas facturer aux municipalités locales plus de 50% des coûts totaux pour les services de la Sûreté du Québec;

**ATTENDU QUE** la quote-part des municipalités locales a été établie selon le Règlement sur la somme payable à 53% à partir de l'année 2009;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec ne rembourse pas, pour les municipalités locales payant plus de 80% des coûts des services de la Sûreté du Québec, le différentiel entre ce 80% et les 53% des coûts fixés du Règlement;

**ATTENDU QU'**une bonne partie de la péréquation payée aux municipalités absorbant moins de 53% des coûts des services de la Sûreté du Québec est payée par plusieurs municipalités qui sont victimes de ce système fiscal inique;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la facture des services de la Sûreté du Québec soit plafonnée à 53% des coûts de la Sûreté du Québec pour toutes les municipalités locales et que la péréquation pour permettre aux autres municipalités locales d'avoir accès aux mêmes services à moindres coûts soit faite au niveau provincial;

**QU'**une copie de cette résolution soit envoyée à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la MRC de Memphrémagog et à toutes les municipalités dans la MRC de Memphrémagog.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-05-04.17

### **NOMINATION DES PRÉPOSÉS À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS D'USAGER**

**ATTENDU QUE** le règlement de nuisances contre l'infestation des moules zébrées prévoit la nomination de préposés à l'émission des certificats d'usager;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit par résolution nommer ses préposés à l'émission desdits certificats;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ET RÉSOLU QUE** Mesdames Liane Breton et Annie Deshaies et Monsieur Paul Conway soient nommés au titre de préposés à l'émission des certificats d'usager, conformément au Règlement n° 2014-18 concernant la protection du lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et des espèces envahissantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-05-04.18

### **REDDITION DE COMPTE-PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de cent six mille trois cent quatre-vingt-seize dollars (106 396 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley informe le Ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-05-04.19

### **CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

**ATTENDU QU'**en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Hatley est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU** d'autoriser la directrice générale Madame Liane Breton à signer pour et au nom de la municipalité le calendrier de conservation et à soumettre ce calendrier pour approbation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

15-05-04.20

### **ADHÉSION À LA MUTUELLE FQM – PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**ATTENDU QUE** la Mutuelle FQM nous offre de devenir membre de la *Mutuelle FQM-prévention en santé et sécurité au travail* et ainsi faire partie d'une Mutuelle et profiter d'une cotisation CSST réduite et une gamme complète de services permettant d'assurer la gestion de la santé et la sécurité du travail au sein de notre municipalité;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte de devenir membre de *Mutuelle FQM-prévention en santé et sécurité au travail, la Mutuelle SST.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-05-04.21

### **CONVENTION AVEC LA MRC MEMPHRÉMAGOG**

**ATTENDU QU'**une liste de propriétés ayant des arrérages de taxes a été présentée à la MRC Memphrémagog pour vente lors de l'encan qui se tiendra le 11 juin prochain;

**ATTENDU QUE** pour certains immeubles pour lesquels les avis n'ont pu être signifiés, la MRC Memphrémagog est prête à signer une convention la dégageant, elle et ses officiers, de toute responsabilité quant à la vente pour taxes des immeubles pour lesquels la correspondance expédiée en vertu des articles 1028 et 1041 du *Code municipal* a été retournée, laquelle vente aura lieu le 11 juin 2015, au bureau de la MRC;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** Monsieur le maire ainsi que Madame la directrice générale sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une convention avec la MRC Memphrémagog pour l'indemniser ainsi que ses officiers de toute conséquence pécuniaire pouvant résulter de la vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles mentionnés et décrits dans ladite convention en raison de l'inobservation des articles 1028 et 1041 du *Code municipal*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-05-04.22

### **CONGÉ FÉRIÉ DU 1<sup>ER</sup> JUILLET TRANSFÉRÉ AU 3 JUILLET 2015**

**ATTENDU QUE** le congé du 1<sup>er</sup> juillet est un congé férié et chômé qui peut être déplacé à une autre date;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** le congé férié et chômé du 1<sup>er</sup> juillet 2015 sera déplacé le vendredi 3 juillet;

**QUE** le 3 juillet prochain le bureau municipal sera fermé et le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015, le bureau municipal sera ouvert aux heures habituelles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-05-04.23

### **MANDAT POUR ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit donner un mandat d'étude de caractérisation de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante au nouveau bâtiment multifonctionnel du 4785, chemin Capelton;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QUE** deux (2) firmes ont présenté une offre de service soit les firmes LVM au montant de deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars (2 485 \$) avec taxes applicables et Environnement S-Air (Avizo) au montant de trois mille deux cent quarante dollars (3 240 \$) avec taxes applicables;

**ATTENDU QUE** les deux (2) offres sont conformes;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton donne le mandat à la firme LVM pour la somme de deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars (2 485 \$) avec taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-05-04.24

### **ACTIVITÉ BOOTCAMP – MONT HATLEY**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande d'accès à ses terrains au 4785, chemin Capelton afin de donner accès à l'activité de Bootcamp donnée par Gestion Soldats de la santé Inc.;

**ATTENDU QUE** la demande est l'accès au stationnement, le passage d'un sentier piétonnier sur la zone Sud-ouest et la zone Nord et l'installation d'obstacles fixes (non permanents) de mai à novembre 2015;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton accepte de donner accès à ses terrains les fins de semaine seulement à l'exception des fins de semaine d'activités municipales, soit samedi 9 mai, 17 mai et 6 juin.

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton exige que cette activité soit sous l'entière responsabilité de Gestion Soldats de la santé Inc.

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton exige une preuve d'assurances responsabilités de Gestion Soldats de la santé Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-05-04.25

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2015-07**

**CLAUDE B. MEILLEUR** avise par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2015-07 concernant les limites de vitesse.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

15-05-04.26

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201500245 à 201500315	110 639,90 \$
Salaires avril 2015	35 406,56 \$

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**



PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 5 mai 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**15-05-04.27**

**CORRESPONDANCE**

Acceptation de Revenu Canada de la demande de subvention pour les animatrices du camp de jour (7 763 \$).

**15-05-04.28**

**DIVERS**

**15-05-04.29**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 58.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Martin Primeau  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale